

## Danger

Le **danger** est une menace sur la **sûreté** ou l'existence des personnes, des biens, des activités et des milieux. Il provoque un état ou une situation comportant une potentialité de **dommages** jugés inacceptables (Donze, 2005).

En France, la loi du 19 juillet 1976 (et son décret d'application du 21 septembre 1977) sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), oblige l'exploitant à réaliser une « étude de dangers », document de référence soumis à la DRIRE. Elle a permis d'apprécier l'extension des conséquences d'accidents, les mesures de prévention et les zones de protection (ou zones de sécurité : protection rapprochée ou protection éloignée). C'est donc un document fondamental qui vise à réduire la **vulnérabilité** ainsi qu'à élaborer des plans de secours et à maîtriser l'urbanisation (*ibid.*).

Les ingénieurs **cindyniciens** évaluent parfois les **risques** et le danger sur une *échelle de criticité* de 0 à 16 selon le calcul : la **criticité** étant l'occurrence du risque multipliée par la gravité du risque. Cette évaluation permet de sélectionner les risques les plus critiques qui nécessitent un traitement prioritaire.

(ST) mai 2005, relecture (SB et CB), septembre 2024

---

### Références citées

- Donze Jacques, « **Archive. Les bassins du risque industriel : l'exemple de la vallée du Rhône (2005)** », *Géoconfluences*, mai 2005.